

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (CM)
DU MARDI 16 JUILLET 2013, A 20 H 30**

Etaient présents : MM Jean-louis Dufaut, Alain Hourseau, René Marche, Benoît Groux, Joël Ninoreille, Gwénaél Battonnier, Claude Vol, Jean-Claude Santune et Laurent Péronne.
Mmes Evelyne Juffin, et Céline Pestel.

Etaient absents non représentés : Sandrine Petit, Francine Davenel et Michel Chrétien,

Avant l'ouverture de la séance, M. le Maire tient à rendre hommage à M. Marcelin NINOREILLE, décédé quelques jours auparavant. M. Joël NINOREILLE le remercie.

Le compte rendu du mardi 18 juin est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Claude VOL

Ordre du Jour :

1) Frais scolaires à facturer aux communes d'origine des enfants fréquentant la Classe pour l'Inclusion Scolaire (CLIS) : autorisation au maire.

Au cours de l'année scolaire 2012/2013, la CLIS a accueilli 12 enfants issus des communes de Laines-aux-Bois (1), d'Ervy-le-Châtel (3), de Chamoy (1), de Coursan-en-Othe (1), de Machy (1), de Longeville-sur-Mogne (1), de Prugny (1), de Vanlay (1), de Cormost (1) et de Saint-Jean-de-Bonneval (1).

Le syndicat intercommunal des écoles de Bouilly-Souigny-Javernant-Sommeval facture aux communes de Bouilly (11 élèves) et de Souigny (1 élève), les frais, liés à la scolarité et à la fréquentation de la cantine/garderie de ces élèves (déduction faite du montant facturé aux parents pour la cantine/garderie).

Les municipalités de Bouilly et de Souigny ont ensuite la possibilité d'en demander le remboursement auprès des communes de résidence des enfants, conformément aux textes en vigueur (article L212.8 du Code de l'Education).

M. le Maire de Bouilly a envoyé deux courriers aux maires des 9 communes concernées :

- le premier, au mois de novembre 2012, pour les informer de la présence en CLIS, d'enfant(s) résidant sur leur commune et de l'émission prochaine d'un titre de recette dont la somme serait déterminée après le vote du budget 2013. Les nom et prénom des enfants ainsi que les renseignements concernant les parents, la famille d'accueil ou l'organisme responsable, sont clairement notifiés. Cette structure scolaire étant relativement méconnue et pour répondre aux interrogations de certains maires, un complément d'information a été adressé à chacun : définition de la CLIS, conditions d'affectation des enfants...
- le second, fin mai 2013, pour leur communiquer le montant de la participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école et du service de cantine/garderie. Un tableau de calcul avec le détail des dépenses et des recettes a été joint.

Suite à ces envois, 1 commune refuse de payer cette participation, 3 communes acceptent de verser une participation mais en fixent elles-mêmes le montant, 1 commune demande que le titre de recette soit adressé au SIVOS du regroupement scolaire dont elle dépend et les 4 dernières ne se sont pas manifestées, ce qui suppose qu'elles sont d'accord sur le principe.

Après débat sur ce dossier, le CM décide à l'unanimité :

- de maintenir la participation aux frais de scolarité et aux frais de cantine/garderie, pour l'année scolaire 2012/2013, pour un montant global de 921,90 € par enfant ;
- d'adresser aux 9 communes concernées le titre de recette correspondant.

Devenir de la CLIS

Au cours de l'année scolaire 2011/2012, le syndicat intercommunal des écoles de Bouilly-Souigny-Javernant-Sommeval a enregistré une hausse des effectifs au sein de la cantine/garderie.

Le syndicat intercommunal a dû se résigner à reprendre une salle de classe afin d'agrandir le service de cantine selon les normes de sécurité imposées en termes de capacité d'accueil.

Au vu de cette situation, le syndicat a pris une délibération en date du 19 mars 2012 afin de notifier au directeur des services de l'éducation nationale (IA-DSDEN) de l'Aube que la CLIS ne pourrait plus être accueillie à compter de la rentrée de septembre 2012.

En effet, suite aux travaux de réaménagement réalisés en juillet/août 2012, le service périscolaire compte désormais une salle de garderie et deux réfectoires de 50 places au lieu d'un, tandis que l'école élémentaire intercommunale compte dorénavant cinq salles de classes au lieu de 6.

La carte scolaire 2012/2013 étant déjà établie, le directeur des services de l'EN a fait appel à la compréhension du syndicat afin que l'échéance de la fermeture soit repoussée à l'année scolaire suivante et que la salle de garderie soit utilisée, provisoirement, par l'école élémentaire pour y stocker du matériel (matériel informatique, diverses fournitures, documents ou matériel...).

Ayant adhéré à cette solution provisoire, le syndicat a toutefois maintenu sa position auprès du directeur des services de l'EN, par lettre recommandée avec accusé réception et au cours de divers entretiens (appel téléphonique ou rendez-vous), afin que la demande de suppression de la CLIS soit intégrée dans la carte scolaire 2013/2014, dès la rentrée scolaire 2012.

Pour information, une copie de chaque courrier envoyé au DSDEN a été et est systématiquement adressée au Préfet, au directeur de l'école, au délégué départemental de l'EN, aux maires de Bouilly, Souigny, Javernant et Sommeval.

Malgré l'engagement de l'EN en 2012, les arguments du syndicat et une visite du site, ce dossier est encore à ce jour, en cours de négociation.

Les représentants de l'école élémentaire et le conseiller général du canton, ont été conviés à une rencontre à l'école, le vendredi 5 juillet 2013, au cours de laquelle le directeur des services de l'EN et les représentants du syndicat ont maintenu leur position : l'un pour le maintien de la CLIS, l'autre pour la fermeture sachant qu'il n'y a plus de salle pour accueillir les élèves.

Le syndicat a, de nouveau, écrit au DSDEN, en date du 12 juillet dernier, relatant les faits ci-dessus et annonçant que les élèves de CLIS ne seront pas admis à l'école élémentaire, à compter de septembre car il n'y a pas de salle pour les accueillir. Le conseiller général du canton de Bouilly ainsi que toutes les personnes responsables des enfants de CLIS ont également été destinataires de cette information.

B. Groux s'interroge sur l'inquiétude des familles concernant l'accueil des enfants à la rentrée : le syndicat assure aux parents qu'une solution sera trouvée en temps et lieu.

2) Assurances : acceptation de remboursement

Le dimanche 3 mars 2013, une moto a percuté un panneau indicateur situé à la sortie sud de la commune de Bouilly (à proximité de la scierie Bézier).

Une déclaration de sinistre a été formulée auprès des Assurances et la commune a fait procéder au remplacement du panneau indicateur.

Au vu de ces éléments, le CM accepte à l'unanimité d'encaisser le chèque de remboursement établi par les assurances, pour un montant total de 1 210,65 €.

3) Demande de subvention à réexaminer : Comité Départemental Handi Sport.

Suite à l'observation de B. Groux au sujet de la mauvaise interprétation du résultat du vote obtenu lors du précédent CM, l'assemblée procède à un nouveau scrutin.

Par 2 abstentions : L. Péronne, Céline Pestel, 4 VOIX CONTRE : J-L. Dufaut, R. Marche, J. Ninoreille, A. Hourseau et 5 VOIX POUR : B. Groux, C. Vol, E. Jufin, J-C. Santune et G. Battonnier, le CM décide de verser une subvention de 125,00 € au Comité Départemental Handi Sport.

4) Informations diverses.

M. le Maire :

- Collège Max Hutin :

C. Vol se fait le porte-parole du conseil d'administration du collège qui s'inquiète de la sécurité des élèves, en raison de la circulation dans la rue du Gymnase, aux heures d'arrivée et de départ des élèves. Est-ce que la commune de Bouilly et le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) pourraient trouver un terrain d'entente à ce sujet ?

M. le maire répond que le problème de stationnement a été évoqué avec le SIVOS qui ne souhaite pas s'impliquer dans cette affaire.

Toutefois, conscients du danger, M. le maire, M. le Principal et M. l'intendant du collège se sont penchés sur la question. Une solution est envisagée avec l'aménagement d'un parking à l'intérieur de l'enceinte du collège, complété par la pose d'un portail avec digicode et d'un grillage délimitant les différentes parties : collège / voie de circulation des véhicules et des bus / parking intérieur destiné aux professeurs et au personnel du collège.

Ayant été soumis à M. le Président du Conseil Général et à M. le conseiller général du canton de Bouilly, ce projet a reçu un accueil favorable et pourrait être financé de la manière suivante : prise en charge à 50% par le Conseil Général et à 50% par la commune de Bouilly.

M. le Maire répond, d'une part à J. Ninoreille, que ce nouveau parking appartiendrait à la commune de Bouilly, et d'autre part à B. Groux, que le SIVOS ne peut être sollicité financièrement dans ce projet.

Rejoint par B. Groux, C. Vol souhaite que la commune de Bouilly fasse part au SIVOS de cette initiative afin que le conseil de ce syndicat s'engage, pour sa part, à réhabiliter le parking, rue du Gymnase, celui-ci étant destiné aux visiteurs et aux parents d'élèves.

Ayant entendu les arguments exposés ci-dessus, le CM accepte à l'unanimité que l'étude du projet soit lancée afin d'en évaluer le coût.

- Jeunes sapeurs pompiers du centre de secours de Bouilly :

Le centre de secours de Bouilly a accepté la proposition du CM, à savoir, le prêt d'une salle permettant aux jeunes sapeurs pompiers et à leur instructeur de se réunir.

Une ancienne salle de classe située au sein de l'Hôtel de Ville sera mise à leur disposition, avec accès à la cour et aux sanitaires.

- Maison de retraite :

L'appel d'offre relatif à la maçonnerie étant annulé, le maître d'œuvre a proposé à M. le Préfet de prendre le second dossier en lice. Cette procédure étant irrégulière, il convient de procéder à un nouvel appel d'offre qui sera lancé début août.

La date de commencement des travaux de terrassement devrait être fixée en septembre.

- Voirie :

- a) Lorsque l'école élémentaire intercommunale a déménagé dans ses nouveaux locaux, rue du Pressoir, le zébra destiné au stationnement des véhicules de transport collectif, situé place du Champ Pilé, n'avait plus lieu d'être et aurait dû être effacé.

Aussi, un arrêté a été établi le 8 juillet dernier afin de régulariser la situation. Un effacement provisoire (peinture noire de recouvrement) du zébra a été réalisé et une solution plus définitive est à l'étude.

- b) Le jour du vide-grenier à Bouilly, un accident a eu lieu à l'intersection de la rue du Pressoir, de la rue des AFN et de la rue Boucher.

En effet, un véhicule sortant du parking par la rue de la Pompe, a remonté la rue Boucher dans le mauvais sens, malgré la présence du panneau "sens interdit". Ce fait n'étant pas isolé, la commission de la voirie a décidé de renforcer la signalisation à cet endroit : un second panneau "sens interdit" sera implanté sur l'autre trottoir, côté habitation, et complété par un panneau "sens obligatoire".

- Don du sang :

L'association des donneurs de sang du secteur de Bouilly organise sa prochaine collecte, le samedi 27 juillet prochain, sur la place du Champ Pilé.

- Club de Football :

La dissolution de l'ASL (Aube Sud Loisirs), la création de l'ASLO (Aube Sud Loisirs Omnisport) et de l'ASVPO (Aube Sud Vannes Pays d'Othe) sont dorénavant officielles. Les membres de chaque bureau sont en place mais les dirigeants ne se sont pas encore manifestés auprès des municipalités de Bouilly et de Souigny.

Faute de tout renseignement, à ce jour, au sujet de l'organisation interne des clubs (fonctionnement, matches, entraînement, constitution des équipes, éclairage des terrains...), il est impossible de déterminer les besoins des clubs ou de répondre aux interrogations du CM.

En conséquence, ces nouveaux clubs ne pourront avoir accès à l'équipement sportif intercommunal, tant que les conventions indiquant les conditions d'utilisation du stade intercommunal, des vestiaires et de l'éclairage extérieur ne seront pas clairement définies (responsabilité...).

Par ailleurs, la subvention attribuée à l'ASL, au cours de l'élaboration du budget 2013, est toujours en attente.

- Entente Sportive Bouilly Cyclo :

Le CM est convié à la remise de médaille qui aura lieu le dimanche 25 août 2013, à l'occasion de la randonnée de la Saint Louis organisée par l'ESBO Cyclo.

- Pétanque Club de Bouilly :

L'assemblée est invitée à participer au tournoi de pétanque du dimanche 28 juillet 2013.

Le Club remercie le CM pour l'octroi de la subvention 2013.

- Congés annuels :

Pour raison de congés annuels, le secrétariat de mairie sera fermé et il n'y aura pas de permanence des élus, du lundi 12 au dimanche 18 août 2013. Toutefois, en cas d'urgence, les élus seront joignables.

R. Marche :

- Collège Max Hutin :

Les barrières de sécurité amovibles commandées pour sécuriser l'entrée du collège au niveau de la rue du Gymnase ont été réceptionnées. R. Marche verra l'implantation avec les employés communaux.

Le Conseil Général annonce que cette opération fait l'objet d'une subvention, à hauteur de 50% de la dépense globale.

C. Vol précise que le conseil d'administration du collège apprécie fortement ce geste.

- Gymnase :

Le Conseil Général s'est engagé à entretenir les espaces verts situés autour du gymnase. Les travaux seront réalisés pour la rentrée scolaire 2013.

- Voirie :

Conformément au programme établi en début d'année, les travaux de voirie sur le territoire communal débiteront à compter du 19 août 2013, sur une période de trois mois.

Le renouvellement du revêtement de la chaussée, rue du Bois et route de Souigny, est prévu sur le second semestre 2013.

- Cadastre :

Les services du Cadastre annoncent un passage sur la commune de Bouilly, du 8 juillet au 1^{er} août, pour effectuer une mise à jour du plan cadastral.

- Assainissement :

Un courrier, en recommandé avec accusé réception, a été adressé à toutes les personnes qui n'ont pas réglé leurs factures d'assainissement, à ce jour. Elles sont priées de procéder à la régularisation de leur situation et à prendre contact avec la direction départementale des finances (Perception de Bouilly) pour convenir, si nécessaire, d'un échéancier.

A. Hourseau :

- Rencontre "Bouilly-Bouilly" :

La date de rencontre entre les Bouillierands et les Beullisiens, initialement prévue le 1^{er} septembre, est repoussée au 8 septembre 2013.

- Bien communal :

Le responsable des faits a enfin fait procéder à la réparation du socle de la croix située route de Roncenay.

- Cimetière :

L'entreprise chargée de la remise en état de la tombe de l'Abbé Hy a réalisé les travaux.

J-C. Santune :

- Forêt communale et Forêt indivise :

M. Bequerel, agent de l'ONF (Office Nationale des Forêts) a signalé que les arbres en bordure des forêts longeant les départementales doivent être élagués car les branchages commencent à gêner dangereusement les usagers de la route. Les communes de Bouilly, de Souigny et de Laines-aux-Bois sont concernées.

En ce qui concerne la forêt communale de Bouilly, M. le Maire a demandé à M. Bequerel d'étudier la question afin de soumettre le dossier à la commission des bois.

L'une des solutions envisagées consisterait à solliciter l'aide d'affouagistes volontaires...

M. le maire propose qu'un plan d'action soit défini début septembre, avec la collaboration de la commission des bois : choix du ou des jours d'intervention, création d'une équipe, regroupement du matériel, blocage des routes, etc...

La séance est levée à 22h15